Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_119

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DISPOSITIF "DES AIDES POUR INVESTIR " : SUBVENTION AUX ENTREPRISES

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE

DISPOSITIF "DES AIDES POUR INVESTIR " : SUBVENTION AUX ENTREPRISES

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,

Considérant que la Loi Notre a désigné les Régions comme chef de file du développement économique.

Que la Région Nouvelle Aquitaine par une délibération n° 2022.950 dans sa séance plénière du 20 juin 2022 a adopté son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n° 2023.488 SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n° 2024.255.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 11 mars 2024 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n°2024.741.CP du conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 17 mai 2024 qui a approuvé la mise en œuvre, l'application du Règlement d'Intervention économique et la convention économique de l'agglomération du Grand Périgueux

Vu la délibération n° DD2024-040-DE du conseil communautaire de l'agglomération du Grand Périgueux qui a approuvé le règlement d'intervention économique de l'agglomération

Considérant que cinq entreprises du territoire du Grand Périgueux ont procédé à des demandes de subvention à l'investissement.

Que leurs dossiers ont été présentés et analysés lors de la commission qui s'est tenue le 2 juillet 2026.

Que ce sont les suivants :

A/ Société Salaisons Périgourdine – 26 allée Jacques Duclos 24750 BOULAZAC

Activité :

Entreprise spécialisée dans la fabrication de charcuteries, jambons cuits, rôtis, pâtés, boudins, rillettes, produits farcis

Projet d'investissement :

Création d'une nouvelle ligne de production, un groupe de pesage et étiquetage, en vue d'effectuer l'étiquetage des préemballages quantité non constante (poids variable), ainsi que l'étiquetage des préemballages à quantité nominale constante (poids fixe)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE
DD2026_119
S²LO

Montant assiette éligible du projet : 60 900 euros

Impact qualitatif et quantitatif du projet :

Ces investissements neufs seront à la fois moins énergivores et vont permettre de réduire les pertes matières. Ils seront aussi beaucoup plus ergonomiques ce qui va réduire la pénibilité au travail. Cela va permettre d'augmenter la productivité.
Création d' 1 emploi (35 salariés à la date de la demande de subvention)

Proposition d'intervention du Grand Périgueux :

Taille de l'entreprise (critère européen)	Base de calcul d'attribution subvention	Montant de la subvention
Petite entreprise (10 et 50 salariés)	Aide plafonnée à 25 000 € : - 10 % s'il n'y a pas d'emploi créé, - 15% pour 1 emploi, - 20% à partir de 3 emplois créés, - 25 % à partir de 5 emplois	60 900€ X 15% = 9 135 euros

B/ SPP Numérique – 10 route de Paris 24750 TRELISSAC

Activité :

La SPP Numérique est une imprimerie numérique petit et grand format (du flyer à la bâche très grand format), basée désormais à Trélissac, et ayant pour client des entreprises, des groupes industriels, des associations et des collectivités situées sur toute la France. La société est spécialisée dans les marchés de l'impression de PLV (Publicité sur Lieu de Vente), d'enseigne et signalétique et d'impression numérique petit format.

Projet d'investissement :

Création d'un nouveau local hors centre ville. L'assiette des dépenses porte sur l'électricité et le double flux, climatisation. (Investissements immobiliers)

Montant assiette éligible du projet : 72 072€

Impact qualitatif et quantitatif du projet :

Ce nouveau bâtiment a vocation à apporter des gains en termes :
- de productivité : meilleur gestion des flux et augmentation du stockage,
- de confort de travail : suppression des passages exigus et réduction des manipulations manuelles, amélioration des espaces de travail,
- de capacité de croissance : triplement de la surface de l'atelier,
- et d'économie d'énergie : isolation renforcée, optimisation de la lumière naturelle, installation de panneaux photovoltaïques

Création de 3 emplois (16 salariés à la date de la demande de subvention)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE

Proposition d'intervention du Grand Périgueux :

Taille de l'entreprise (critère européen)	Base de calcul d'attribution subvention	Montant de la subvention
Petite entreprise (10 et 50 salariés)	Aide plafonnée à 25 000 € : - 10 % s'il n'y a pas d'emploi créé, - 15% pour 1 emploi, - 20% à partir de 3 emplois créés, - 25 % à partir de 5 emplois	72 072€ X 20% = 14 414,40 euros

C/ S.A.S. STRUCTTURA BOIS - 11, impasse de l'Artisanat 24430 MARSAC SUR L'ISLE

Activité :

L'entreprise est positionnée sur plusieurs activités :

- la fabrication de charpente bois, d'ossatures bois et de menuiseries intérieures ;
- la pose de couverture et de menuiseries extérieures (non fabriquées)

La construction bois est un marché en plein essor depuis plusieurs années. Les principaux facteurs positifs sont la préoccupation croissante des Français pour le développement durable et l'environnement, la nouvelle réglementation environnementale ou encore la décarbonation de la construction.

La croissance en parts de marché reste malgré tout modeste, mais régulière :

- 9,7 % des maisons individuelles,
- 4,6 % des logements collectifs,
- 4,8 % des bâtiments tertiaires privés et publics

Projet d'investissement :

L'assemblage de l'ossature est actuellement réalisé à même le sol. Si cette méthode permet tout à fait de fabriquer des ossatures bois de qualité, elle offre des conditions de travail non optimisées.

Il s'agit dans le projet d'acheter une machine d'assemblage capable d'assembler des murs de 4 mètres de hauteur, 10 mètres de largeur et de 40 centimètres d'épaisseur.

Montant assiette éligible du projet : 92 150 euros

Impact qualitatif et quantitatif du projet :

- amélioration de la productivité avec une diminution de moitié du temps de production
- réduction de la pénibilité grâce au travail à hauteur d'homme
- amélioration de la précision et de la qualité du travail
- ouverture à d'autres marchés comme la fabrication sur mesure pour les aménagements extérieurs (poolhouse, pergola, carport, terrasses…)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE
DD2026_119

Création de 5 emplois (8 salariés à la date de la demande de subvention)

Proposition d'intervention du Grand Périgueux :

Taille de l'entreprise (critère européen)	Base de calcul d'attribution subvention	Montant de la subvention
TPE <10 salariés	- TPE <10 salariés (aide plafonnée à 12 500 €) : - 15 % s'il n'y a pas d'emploi créé, - 20 % pour 1 emploi, - 25% à partir de 2 emplois créés	92 150€ X 25% = 23 037,50 euros Mais plafonnée à 12 500€

D/ SOCAVE - Route du Marché de la Fraise 24380 VERGT

Activité :

La coopérative est spécialisée dans la production et le conditionnement de fraises, petits fruits rouges et marrons.
Les clients sont la grande distribution et les grossistes au niveau national et certains pays limitrophes

Projet d'investissement :

L'entreprise va développer une nouvelle activité dans l'univers des fruits à coque (origine Nouvelle Aquitaine) en complément de l'activité actuelle.
Pour cela, ils réaménagent leurs espaces de stockage, zone frigo et de conditionnement. Investissements immobiliers

Montant assiette éligible du projet : 124 237,65 €

Impact qualitatif et quantitatif du projet :

Les résultats attendus :

- Augmentation du CA de 19 % (par le développement de l'activité fruits à coque)
- Baisse du taux de refus de clients à 5 %
- Augmentation de la productivité de 8 %

Les producteurs adhérents de la coopérative sont engagés dans des démarches en faveur de l'écoresponsabilité, de la biodiversité, en étant pour la plupart certifiés HVE, Globalgap, IGP, BeeFriendly ou agroécologie, agriculture biologique.

Les investissements prévus dans les lignes de conditionnement vont réduire la pénibilité au travail.
Les investissements dans de nouvelles installations frigorifiques ont pour objet de les rendre moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement.

Création de 7 emplois (16 salariés à la date de la demande de subvention)

Proposition d'intervention du Grand Périgueux :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE
DD2026_119
S²LO

Taille de l'entreprise (critère européen)	Base de calcul d'attribution subvention	Montant de la subvention
Petite entreprise (10 et 50 salariés)	Aide plafonnée à 25 000 € : - 10 % s'il n'y a pas d'emploi créé, - 15% pour 1 emploi, - 20% à partir de 3 emplois créés, - 25 % à partir de 5 emplois	124 237,65 X 25%= 31 059,41€ Mais plafonnée à 25 000€

E/ EURL Fabrice VALLAT - EGLISE NEUVE DE VERGT

Activité :

L'entreprise de ferronnerie d'art. Elle est spécialisée dans la création de pièces originales sur mesure répondant aux besoins spécifiques des clients.
Chaque pièce est élaborée en mettant l'accent sur l'innovation et la qualité.

Projet d'investissement :
Dans le contexte actuel de transition énergétique et de développement durable, l'entreprise de métallerie s'engage à respecter des normes environnementales strictes tout en cherchant à améliorer son efficacité économique. L'acquisition d'une forge à induction représente une opportunité stratégique pour réduire l'empreinte écologique et optimiser la consommation d'énergie

Montant assiette éligible du projet : 37 210.30 euros

Impact qualitatif et quantitatif du projet :

Création de 2 emplois (5 salariés à la date de la demande de subvention)

Proposition d'intervention du Grand Périgueux :

Taille de l'entreprise (critère européen)	Base de calcul d'attribution subvention	Montant de la subvention
TPE <10 salariés	- TPE <10 salariés (aide plafonnée à 12 500 €) : - 15 % s'il n'y a pas d'emploi créé, - 20 % pour 1 emploi, - 25% à partir de 2 emplois créés	37 210.30 € X 25% = 9 302,57 euros

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_119-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser à l'entreprise Société Périgourdine de salaisons, une subvention de 9 135 €;
- Décide de verser à l'entreprise SPP numérique , une subvention de 14 414,40 €;
- Décide de verser à l'entreprise Structtura bois une subvention de 12 500 €;
- Décide de verser à l'entreprise SOCAVE une subvention de 25 000 €
- Décide de verser à l'entreprise VALLAT une subvention de 9 302,57 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/10/2026	Périgueux, le 16/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU